

# Bref *Ad perpetuam rei memoriam*

*Sainte Claire Patronne céleste de la télévision*

14 février 1957

*Donnée à Rome, près Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 14 février 1957*

*Ad perpetuam rei memoriam*

Par un bienfait de la divine Sagesse le génie de l'homme brille d'un plus vif éclat et fait, surtout de nos jours, des découvertes qui suscitent l'admiration générale. Et l'Eglise, qui ne se montra jamais contraire au progrès de la civilisation et de la technique, encourage cette assistance nouvelle apportée à la culture et à la vie journalière, et s'en sert même volontiers pour l'enseignement de la vérité et l'extension de la religion. Parmi ces inventions si utiles, la Télévision a sa place, elle qui « *permet en effet de voir et d'entendre à distance des événements à l'instant même où ils se produisent, et cela de façon si suggestive que l'on croit y assister.* »<sup>[1]</sup>.

Ce merveilleux instrument – comme chacun le sait et Nous l'avons dit clairement Nous-même – peut être la source des très grands biens, mais aussi de profonds malheurs en raison de l'attraction singulière qu'il exerce sur les esprits à l'intérieur même de la maison familiale. Aussi Nous a-t-il semblé bon de donner à cette invention une sauvegarde céleste qui interdise ses méfaits et en favorise un usage honnête, voir salulaire. On a souhaité pour ce patronage sainte Claire. On rapporte en effet qu'à Assise, une nuit de Noël, Claire, alitée dans son couvent par la maladie, entendit les chants fervents qui accompagnaient les cérémonies sacrées et vit la crèche du Divin Enfant, comme si elle était présente en personne dans l'église franciscaine. Dans la splendeur de la gloire de son innocence et la clarté qu'elle jette sur nos si profondes ténèbres, que Claire protège donc cette technique et donne à l'appareil translucide de faire briller la vérité et la vertu, soutiens nécessaires de la société.

Nous avons donc décidé d'accueillir avec bienveillance les prières que Nous ont adressées à ce sujet Notre Vénérable Frère Joseph Placide Nicolini, évêque d'Assise, les Supérieurs des quatre familles franciscaines, enfin d'autres personnes remarquables, et qu'ont approuvées de nombreux Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, des Archevêques et des Evêques.

En conséquence, ayant consulté la Sacrée Congrégation des Rites, de science certaine et après mûre réflexion, en vertu de la plénitude du pouvoir Apostolique, par cette Lettre et pour toujours, Nous faisons, Nous constituons et Nous déclarons Sainte Claire, vierge d'Assise, céleste

Patronne auprès de Dieu de la Télévision, en lui attribuant tous les privilèges et honneurs liturgiques qu'un tel patronage comporte, nonobstant toutes choses contraires.

Nous annonçons, Nous établissons, Nous ordonnons que cette présente Lettre soit ferme et valide, qu'elle sorte et produise tous ses effets dans leur intégrité et leur plénitude, maintenant et à l'avenir, pour ceux qu'elle concerne ou pourra concerner ; qu'il en faut régulièrement juger et décider ainsi ; que dès maintenant est tenu pour nul et sans effet tout ce qui pourrait être tenté par quiconque, en vertu de n'importe quelle autorité, en connaissance de cause ou par ignorance, contre les mesures décrétées par cette Lettre.

*Donnée à Rome, près Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 14 février 1957, de Notre Pontifical la 19<sup>ème</sup> année.*

## **PIUS PP. XII**

\*La lettre Apostolique, en « forme breve » – dont nous donnons ci-dessus la traduction du latin – a été publiée dans les *Acta Apostolica Sedis* du 21 août 1958, vol. L, p. 512–513.

## **Notes de bas de page**

1. Litt. Encycl. « *Miranda prorsus* », 8 sept. 1957 ; A.A.S. XLIX, p. 800

---

Source : [laportelatine.org/formation/magistere/lettre-apostolique-sur-sainte-claire-du-14-fevrier-1957-pie-xii](http://laportelatine.org/formation/magistere/lettre-apostolique-sur-sainte-claire-du-14-fevrier-1957-pie-xii)

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France